



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué de presse

Mariage pour tous

Le SYNEP CFE-CGC ne peut qu'être extrêmement vigilant à propos du sujet sociétal actuel qu'est le « mariage pour tous », non pas pour émettre son point de vue sur la question, ce qui n'est pas son rôle, mais pour défendre les intérêts des personnels des établissements de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État. Et le problème est de taille tout particulièrement à cause des lois Debré, Censi et autres régissant ces établissements !

En effet. N'oublions pas que, dans ces types d'établissements, le législateur a fait cohabiter trois catégories de personnels : ceux de « droit privé », sans lien avec l'État, ceux « agents de l'État », non fonctionnaires, et quelques fonctionnaires. On aboutit ainsi à un mixage ne pouvant qu'être explosif en cas de problèmes de société, surtout lorsqu'on sait, cerise sur le gâteau, que tous les personnels liés à l'État sont administrativement dépendants du ministre de l'Éducation, bien sûr, mais aussi de certaines bonnes volontés des personnels privés de direction les « autorisant » à enseigner dans leur établissement après octroi d'un indispensable « accord collégial », tout au moins dans l'enseignement catholique ! Un imbroglio législatif que ne cesse de dénoncer le SYNEP CFE-CGC depuis des années, mais qui, par son flou artistique interprétable à souhait, semble ravir jusqu'à ce jour les instances dirigeantes tant privées que gouvernementales !

Dans le cas présent, à propos de l'impact des questions relatives au « mariage pour tous », suite aux différentes injonctions contradictoires adressées aux personnels par la direction des enseignements catholiques et par le ministre de l'Éducation, le SYNEP CFE-CGC tient à renvoyer dos à dos ces deux instances en leur rappelant qu'elles sont à l'origine des problèmes actuels et qu'il est hors de question qu'elles prennent en otage leurs personnels, une fois de plus !

On risque, en effet, d'entendre parler de « promotion du projet d'établissement », du « caractère propre aux établissements garanti par la Loi », de la « laïcité de l'enseignement public »... pour justifier, ultérieurement, certaines mesures de rétorsion à l'encontre de ceux qui exprimeraient un avis différent de celui de leur direction ou du ministère !

Le SYNEP CFE-CGC sera donc attentif afin de contrer toutes les atteintes à la liberté de conscience des salariés, d'où qu'elles viennent et quelles qu'en soient les raisons.

Le 6 janvier 2013

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012



Retraite additionnelle des enseignants du privé Le projet de réforme toujours contesté

La forte mobilisation du 12 décembre, le rejet unanime du projet au conseil supérieur de l'éducation et au conseil national de l'enseignement agricole ne font que renforcer la détermination des organisations syndicales.

Dans les prochains jours, une audience est demandée auprès du premier ministre pour déposer les quelques 30 000 signatures recueillies par les pétitions intersyndicales demandant le retrait du projet.

La même opération sera réalisée dans les préfectures ou auprès des permanences des parlementaires dans les régions.

Un mouvement de grève intersyndical sera proposé à l'ensemble des enseignants du privé entre le 14 et 18 janvier.

Le 14 décembre 2012

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué intersyndical

Régime additionnel des retraites des enseignants du privé. Le CSE vote pour le retrait du texte

À Nantes, Toulouse, Lille, Poitiers, Brest, Rennes, Vannes, Lyon, Bordeaux, Nice, Pau, Reims, Clermont Ferrand... de nombreux rassemblements intersyndicaux ont eu lieu en province devant les préfetures, les rectorats, les inspections d'académie.

Dans tous ces lieux, des délégations ont été reçues. A Paris, une délégation s'est rendue devant les parlementaires, à l'Assemblée nationale pour déposer leurs revendications. : le retrait pur et simple du projet de décret.

Ce jour, au conseil supérieur de l'éducation, et au conseil national de l'enseignement agricole une déclaration intersyndicale a été lue. Elle exigeait le rejet de ce projet de réforme.

Lors du conseil supérieur de l'éducation (CSE), un premier vote sur un vœu de retrait du texte a donné le résultat suivant :

- 44 voix exprimées en faveur de ce retrait
- et 0 voix pour le maintien du projet.

Malgré ce vote, l'étude du projet de texte a été maintenue par le Ministère.

Après discussion, le projet a été repoussé par 40 voix (aucune voix pour).

Lors du conseil national de l'enseignement agricole, les organisations syndicales, du privé comme du public, ont unanimement rejeté le projet de texte.

Si malgré ce vote sans appel, le texte était néanmoins publié, les organisations syndicales poursuivraient dès la semaine prochaine leur action en faveur de l'abandon de la réforme.

le 13 décembre 2012

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS
tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012



Retraite additionnelle des enseignants du privé Un passage en force inacceptable

Le ministère proposera au Conseil Supérieur de l'Éducation du 13 décembre 2012 d'adopter un projet de décret pour modifier le régime additionnel de retraite des maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Le ministère veut modifier par décret avec application immédiate, la règle de calcul des pensions *de manière à garantir l'équilibre financier du régime*.

Pour cela il annonce plusieurs dispositifs :

- Appliquer un taux de pension différencié en fonction de la date d'acquisition des droits, en référence au 1^{er} septembre 2005. Le taux passerait à 2% au lieu de 8% actuellement sur les droits avant 2005 et serait gelé à 8% pour les années à partir de 2005 ;
- Supprimer l'augmentation prévue de la pension qui devait être portée à 9 % en 2015 puis 10 % en 2020 ;
- Créer un ratio d'équilibre entre les entrées et sorties financières du régime qui permettrait d'annuler la revalorisation de toutes les pensions lorsque celui-ci serait inférieur à 1.

Par ailleurs, les enseignants qui remplissent avant la date d'entrée en vigueur du décret, les conditions d'ouverture des droits au régime additionnel conserveraient les droits antérieurs.

Les organisations syndicales ne peuvent pas accepter ce projet de décret.

Si l'équilibre des régimes de retraites est un objectif partagé par nos organisations, ce n'est pas un argument qui vaut pour ce dispositif particulier de l'article 3 de la loi Censi qui répondait à une mesure d'équité entre les enseignants de la fonction publique et les enseignants sous contrat.

D'autres mesures auraient pu être étudiées pour éviter l'effet désastreux sur les pensions des enseignants du privé qui va, en moyenne, conduire à une perte sèche d'au moins 100 euros par mois.

Elles dénoncent ce passage en force qui aura des conséquences négatives sur le pouvoir d'achat des retraités et sur le moral des enseignants auxquels par ailleurs on demande une mobilisation et un engagement sans failles pour porter la rénovation du système éducatif.

La mobilisation du 12 décembre est plus que jamais nécessaire, sans présager de forme d'actions encore plus vives en janvier.

Le 7-12-2012

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  syndical

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué de presse

Parodie de négociations (suite) dans l'enseignement catholique

Après la parodie de négociations décrite dans notre communiqué du 23 novembre 2012, le collège employeur nous a fait parvenir, le vendredi 30 novembre 2012 :

« le texte stabilisé de l'accord de substitution suite à la dénonciation partielle de la convention collective des PSAEE

Le texte de l'accord d'augmentation salariale au 1^{er} septembre 2013 de 1.25% pour l'ensemble du personnel.

Ces deux textes constituent un tout indissociable.

Pour respecter nos engagements de négocier rapidement sur la situation des personnels embauchés pendant la période transitoire, nous avons arrêté le principe d'une réunion de négociation le vendredi 7 décembre.

Afin de confirmer cette dernière, il est nécessaire que nous ayons un accord politique sur le principe de la signature de l'accord négocié ci-dessus avant mercredi 4 décembre 16h. »

Les négociations ont trainé en longueur tout au long de l'année 2012 et maintenant, à l'approche de la date butoir du 14 décembre, il faudrait qu'en deux jours ouvrés les syndicats étudiant et s'engagent sur l'ensemble d'une convention applicable à 60.000 salariés !

Dans de telles conditions le SYNEP CFE-CGC a fait savoir, au collège employeur, qu'il ne pouvait donner de réponse dans un délai aussi court.

Le SYNEP CFFE-CGC commentera cette proposition d'accord sur son site www.synep.org

Le 6 décembre 2012

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012



Retraite en Péril

RAEP 2005 : Régime Additionnel de retraite dans l'Enseignement Privé
RAEP 2013 : Reprise des Acquis de l'Engagement Public

Le régime additionnel de retraite des maîtres contractuels et agréés de l'enseignement privé sous contrat (RAEP) a été créé en 2005 pour compenser, à terme, l'écart de niveau de retraite avec les enseignants du public. Il est cofinancé par les maîtres et l'Etat.

Le gouvernement veut revenir sur ses engagements **à effet du 1^{er} janvier 2013** :

- ☹ Hausse des cotisations,
- ☹ Gel des pensions des maîtres déjà partis en retraite,
- ☹ Baisse importante des pensions.

Un certifié, PLP, PEPS ou professeur des écoles en fin de carrière, **perdrait de 84 € à 149 € bruts par mois** de prestations retraite...

Sont concernés :

- les maîtres contractuels et agréés des 1^{er} et 2nd degrés relevant du MEN et du MAAF,
- les maîtres délégués des 1^{er} et 2nd degrés qui seront contractualisés,
- les maîtres partis en retraite depuis le 1^{er} septembre 2005.

RASSEMBLEMENT

DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE

33 QUAI D'ORSAY, 75007 PARIS

LE MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2012

DE 14 H À 16H *

* sous réserve de l'accord de la Préfecture de Police de Paris

Un préavis de grève a été déposé pour ceux qui ont des obligations professionnelles.

La **pétition** intersyndicale adressée au Premier ministre est toujours en ligne :

<http://petitionretraiteadditionnelle.com>

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012



Enseignants et retraités de l'enseignement privé

Le Régime additionnel de retraite en danger imminent

En 2004, l'État a accepté de combler progressivement le différentiel en matière de pensions de retraite, à carrière comparable, entre les maîtres de l'enseignement privé sous contrat et les maîtres fonctionnaires. Cet engagement s'est concrétisé en 2005 par la mise en place du Régime additionnel de retraite de l'enseignement privé (RAEP).

Actuellement, un maître du privé à la retraite touche toujours moins qu'un maître du public à carrière égale alors qu'il a cotisé beaucoup plus pour sa retraite (salaire net inférieur). Le Gouvernement veut revenir sur l'engagement qui a été pris à effet du 1er janvier 2013.

Ce qui attend les maîtres du privé dès le 1er janvier 2013, c'est :

- une baisse significative des pensions de retraite (jusqu'à 150 € par mois)
- un gel de la pension RAEP pour les maîtres partis depuis le 1er septembre 2005
- une hausse des cotisations retraite (salaires nets en baisse).

Même employeur, mêmes missions, mêmes obligations mais droits différents. Mais où sont la justice sociale et la parité ? Où est la reconnaissance du travail accompli pour la Nation ? Où est le respect de l'engagement pris ?

Sept organisations syndicales ont lancé une pétition en ligne. En quelques jours à peine, elles ont recueilli plus de 14 000 signatures. Nos organisations appellent celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à signer cette pétition.

Elles appellent également l'ensemble des personnels à des rassemblements et des manifestations académiques le mercredi 12 décembre. Un préavis de grève nationale sera déposé pour ce jour. L'organisation d'une manifestation nationale après le 12 décembre sera nécessaire si ce projet n'était pas sensiblement et rapidement modifié.

Le 2 décembre 2012

SYNEP- CFE CGC – 06 15 31 59 63

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué de presse

Parodie de négociations dans l'enseignement catholique

Le constat : plusieurs années sans résultats lors des Négociations Annuelles Obligatoires salariales de la branche, et une année de négociations sporadiques, parodiques, pour renégocier à minima une convention dénoncée l'an dernier par le collège employeur...

Devant l'absence d'avancée des négociations, et parfois le refus de siéger du collège employeur, les syndicats de salariés ont alors unanimement demandé une prolongation du délai de survie de la convention, ont fait appel au Ministère du Travail pour obtenir, et ont obtenu, la mise en place de « Commissions Mixtes » (Partenaires sociaux/État). L'une pour la négociation salariale, l'autre pour la nouvelle convention.

Que s'est-il alors passé ?

- Refus du collège employeur de prolonger le délai de survie de la convention, et donc des négociations, au-delà du 14 décembre 2012.
- À la Commission Mixte relative aux « négociations salariales », le collège employeur a déclaré qu'il ne reviendrait pas sur sa décision unilatérale de juillet 2012, arguant de la mise en place d'un salaire minimal de branche supérieur au SMIC, et a donc ainsi refusé toute reprise des négociations.
- À la Commission Mixte relative aux « négociations de la nouvelle convention », le collège employeur a contesté la légitimité de cette commission mixte puis a réaffirmé sa volonté de ne négocier que dans le cadre habituel. La Commission mixte ne s'est donc plus réunie.

Ses propositions, en forme de diktat, qui consistent à remettre en cause l'essentiel des avantages conventionnels, sont des parodies de négociations ; à titre d'exemple, les organisations de salariés ont demandé la révision de l'accord sur les classifications pour en corriger les défauts structurels. Il leur a été répondu que cette révision ne pourrait avoir lieu qu'après la signature de la nouvelle convention !

Devant ce manque de loyauté et face aux simulacres de négociations, le SYNEP CFE-CGC, conscient de ses responsabilités vis-à-vis des personnels des établissements de l'enseignement catholique, a décidé de suspendre sa participation aux réunions qui se tiennent hors du cadre des commissions mixtes mises en place par le Ministère.

Cette prise de position ne correspond nullement à une politique de la « chaise vide » car le SYNEP CFE-CGC vient de faire ses propositions écrites au collège employeur (voir www.synep.org). Mais le SYNEP CFE-CGC refuse de se soumettre à la manipulation du collège employeur. Il se réserve la possibilité de signer ou non la nouvelle convention collective et, le cas échéant, d'user de son droit d'opposition en concertation avec d'autres organisations syndicales.

En tout état de cause le SYNEP CFE CGC ne servira pas de caution morale au collège employeur !

Le 23 novembre 2012

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012

Enseignants sous contrat. Retraite en danger

En 2005, un organisme indépendant à chiffré, à la demande du ministère de l'éducation nationale, à environ 18% l'écart des retraites entre les maîtres du privé et du public.

La loi CENSI du 5 janvier 2005 a mis en place un régime additionnel de retraite au bénéfice des enseignants et documentalistes des maîtres de l'enseignement privé permettant de compenser en partie (car en 2020 on arrive qu'à 10%) l'écart des retraites entre les enseignants du privé sous contrat et du public. En effet le décret n°2006-934 du 28 juillet 2006 a modifié l'échéancier initial, pour l'avancer de la façon suivante :

- 5 % pour les liquidations intervenues entre le 01/09/2005 et le 31/12/2005,
- 7 % pour les liquidations intervenant entre le 01/01/2006 et le 31/08/2010,
- 8 % pour les liquidations intervenant entre le 01/09/2010 et le 31/08/2015,
- 9 % pour les liquidations intervenant entre le 01/09/2015 et le 31/08/2020,
- 10 % pour les liquidations intervenant après le 01/09/2020.

Ce % s'applique sur le montant global de la pension de retraite (RGSS et régimes complémentaires) pour la seule carrière effectuée comme enseignant ou documentaliste dans l'enseignement privé sous contrat.

Mais il s'avère que la cour des comptes du 1er août 2012 qualifie de "régime avantageux", le régime des enseignants du privé sous contrat par rapport au régime des enseignants du public, qu'il convient de réformer rapidement. En réponse la Ministre des affaires sociales le 12 octobre 2012 et de la santé annonce, un projet de réforme en cours d'arbitrage, pour une application dès le 1er janvier 2013, contenant des mesures radicales de gel des pensions déjà liquidées, un gel du calendrier de montée en charge du taux, un relèvement des cotisations et des réductions de droit des futurs retraités.

Nous avons demandé à Monsieur Flaugère Daniel (spécialiste des retraites enseignants du privé sous contrat) de reprendre les calculs des retraites afin de vérifier les propos de la Cour des comptes. Après de multiples calculs, il s'avère qu'on peut considérer, contrairement à l'affirmation du Président de la Cour de comptes, que l'écart de retraite au détriment des enseignants du privé se situe en 2012 au minimum à 9 %.

Si vous voulez de plus amples informations contactez-nous [par courriel : synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr) ou par téléphone : 01 55 30 13 19

Nadia DALY

Pétition intersyndicale en ligne, à l'adresse :

<http://petitionretraiteadditionnelle.com/>

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012



PSAEE – Une situation inédite

Salariés de droit privé de l'Enseignement privé Catholique

Une situation inédite

Les partenaires sociaux ont été réunis ce jour en Commission Mixte Paritaire sur convocation du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

Le collège employeur a de nouveau contesté la légitimité de la tenue de cette commission.

Le représentant de la Direction Générale du Travail, qui présidait la réunion, a rappelé qu'à partir du moment où l'un des 2 collèges refuse de participer à la commission, celle-ci ne peut se tenir. Jugeant « la situation inédite », il en a donc tiré les conséquences en se retirant.

Suite à ce départ, l'ensemble du collège salarié, constatant que les conditions du dialogue social n'étaient pas assurées, n'a eu d'autre solution que de quitter la salle à son tour.

Le collège salarié a cependant renouvelé sa volonté de négocier l'accord de substitution à la convention collective des PSAEE dénoncée par le collège employeur.

Le 5 novembre 2012

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012

PSAEE - Personnels des services administratifs, économiques et d'éducation

Manifestation du samedi 6 octobre 2012 à Paris

La négociation sur les classifications a débuté en septembre 2007

Cinq ans plus tard, non seulement l'accord conclu en juillet 2010 n'est pas respecté dans de nombreux établissements, mais de plus la convention collective a été dénoncée par les employeurs en juin 2011.

Le collègue employeur veut compenser la revalorisation obtenue par les nouvelles classifications en augmentant le temps de travail et en supprimant des avantages conventionnels.

Au terme de cinq réunions de négociation et sept réunions de groupes de travail, aucun chapitre de la future convention collective n'est encore finalisé.

Revendications syndicales

I – Classifications et rémunération

Les organisations syndicales n'acceptent pas le déclasserement des cadres et l'absence de correction des défauts structurels des nouvelles classifications. Il est aussi nécessaire de fixer un cadre pour garantir l'évolution de carrière.

II – Temps de travail

Les organisations syndicales n'acceptent pas une augmentation du temps de travail des personnels sans compensation fondée sur les équilibres trouvés antérieurement grâce aux accords ARTT, travail de nuit, équivalences...

III - Avantages conventionnels/catégoriels

Les organisations syndicales n'acceptent pas la suppression des avantages catégoriels et conventionnels sans contreparties.

Les actions syndicales antérieures

Le 22 juin 2011 un rassemblement intersyndical à Paris a dit, avec force, que les salariés ne voulaient pas d'une convention collective au rabais mais au contraire qu'elle améliore leurs droits.

5 juillet 2012 un nouveau rassemblement intersyndical a permis d'augmenter le nombre de réunions pour tenter de finaliser un accord avant fin décembre.

**Nous appelons l'ensemble
des personnels à venir manifester, à Paris,
le samedi après-midi 6 octobre 2012**

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr

NAO PSAEE

Les partenaires sociaux se sont réunis à trois reprises dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire les 22 mai, 7 juin et 26 juin 2012 avec présentation du rapport économique et social de la branche sur l'exercice 2010-2011.

Le collège employeur propose :

- La mise en place d'un salaire minimum de branche à 1.470€ brut mensuel afin (selon lui) de répondre aux demandes formulées sur les bas salaires.
- La négociation, pour l'avenir, de ses modalités de mise en place, paritairement, dans le cadre de la négociation en cours d'un accord de substitution à la convention collective des PSAEE.
- Une augmentation de la valeur du point PSAEE de 0,6%.
- L'évaluation des actions conduites dans les établissements concernés en matière d'emploi des seniors dans le cadre des travaux de la CPN PSAEE.
- Le rappel aux établissements de leurs obligations en matière de mise en œuvre de l'implication professionnelle et de l'indemnité différentielle selon ses préconisations déjà diffusées.
-

Vos représentants du SYNEP-CFE CGC demandent avec fermeté le respect des exigences minimales suivantes :

- évolution de la valeur du point en lien direct avec l'évolution du coût de la vie, soit pour cette négociation en cours une augmentation au minimum de 2%.
- augmentation de « la base 1000 » (base minimale de l'accord de reclassification) à un niveau permettant d'éviter un rattrapage par le smic à chaque augmentation de ce dernier.
- la révision des grilles de classifications afin de limiter l'effet de tassement de l'échelle des salaires.
- reconsidération des strates 3 et 4 afin que les personnels « cadres » voient leur salaire évoluer plus rapidement que l'évolution du plafond de sécurité sociale (actuellement 3 031€).
- finalisation des démarches auprès de l'AGIRC, afin d'obtenir la reconnaissance des statuts « cadre » et « agent de maîtrise » pour les nouvelles fonctions concernées et le maintien du statut du personnel déclassé.

À suivre le 5 juillet 2012...

5 juillet 2012 : NAO : encore un constat de désaccord concernant les négociations salariales de la branche, pour cette année aussi !



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012



Dialogue social avec le ministère de l'Éducation

Communiqué intersyndical

Enseignement privé : la voix des enseignants enfin entendue

Suite à leur courrier du 30 mai, le ministère a reçu nos organisations syndicales ce vendredi 15 juin dans un climat détendu et constructif. Elles ont apprécié cette première rencontre historique.

Cet échange traduit l'ouverture du dialogue social voulu par le Président de la République. Le message qu'elles étaient venues délivrer a été entendu : être reconnues en tant qu'interlocuteurs de l'État, employeur des agents de droit public des établissements d'enseignement privé sous contrat.

Nous veillerons à ce que le dialogue amorcé se poursuive, notamment dans des instances analogues à celles de l'enseignement public.

le 15 juin 2012

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012

PSAEE. Le collège employeur suspend les négociations

Le 27 avril 2012

Madame, Monsieur,

À la suite de la dernière CPN des attaques personnelles ont été formulées sur un blog public tenu par un représentant de la CGT. Cette pratique est inadmissible.

Le Collège employeur a demandé lors du groupe de travail technique de négociation de l'accord de substitution à la convention collective une réprobation de ces pratiques.

N'ayant pas recueilli, fut-ce l'approche, d'une réprobation officielle, sans ambiguïté du représentant de la CGT concernant les propos à caractère diffamatoire proférés à l'encontre d'un membre du collège employeur et d'un salarié de la FNOGEC, cela en l'absence d'une même réprobation des représentants des organisations salariales, le collège employeur estime à ce jour que le climat constaté ne permet pas la poursuite des travaux en cours.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-joint les deux déclarations faites par le Collège employeur lors du groupe de travail du 26 avril.

Vous en souhaitant bonne réception,

Le Collège employeur.

Déclaration 2

Aux Membres de la CPN PSAEE. Secrétaires généraux des organisations de salariés

Paris, le 26 avril 2012

Aujourd'hui n'ayant pas une réprobation officielle et sans ambiguïté du représentant de la CGT concernant les propos à caractère diffamatoire proférés à l'encontre des personnes et, en l'absence d'une même réprobation des représentants des organisations salariales, le collège employeur estime à ce jour que le climat relationnel ne permet pas la poursuite des travaux.

A défaut de cette réprobation, le collège employeur suspend sa participation aux différents groupes de travail liés à la CPN PSAEE :

- Commission de suivi
- Groupe de travail pour la négociation d'un accord de substitution

Pour le Collège employeur
Françoise Ollivier

Réponse du SYNEP CFE-CGC

Le 30 avril 2012

Madame, Messieurs,

En tant que Présidente, au nom du SYNEP CFE-CGC, je condamne bien évidemment tout recours à la diffamation.

Je tiens cependant à vous faire remarquer que si des propos diffamatoires à l'encontre de qui que ce soit sont publiés sur un site accessible au public, ces personnes ont un recours légal auprès d'instances juridictionnelles compétentes. Notre représentant n'avait pas d'autre mandat que de participer à l'élaboration des textes de la

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2011-2012

convention collective ; il n'était donc pas habilité à porter un quelconque jugement au nom de notre syndicat sur un différend d'ordre privé qui pourrait vous opposer à une autre organisation syndicale.

Je comprends donc mal pourquoi vous vous appuyer sur l'absence de réprobation officielle d'organisations syndicales sur ce sujet pour rompre des négociations. Le SYNEP CFE-CGC s'étonne également que vos communiqués soient présentés en premier lieu au groupe de travail et non à la commission plénière, à la CPN PSAEE ou aux instances nationales.

J'espère donc que les différentes commissions paritaires reprendront au plus vite leur fonctionnement normal, et vu l'urgence de la situation, nous demandons l'ajout de réunions supplémentaires au calendrier prévisionnel.

Dans le cas contraire le SYNEP CFE-CGC serait amené à s'interroger sur les véritables raisons de cette nouvelle suspension de votre participation aux commissions de suivi de la CPN PSAEE ainsi qu'à la négociation d'un accord de substitution, suite à votre dénonciation quasi-totale de la convention collective, prenant ainsi en otage tous les salariés OGEC de France.

Je vous prie d'agrée, Madame, Messieurs mes salutations empressées.

Evelyne CIMA

Communiqué de presse. Enseignement privé

Le « tout numérique » à l'école !

Certains militent pour le «tout numérique» à l'école prétextant que, pour intéresser les élèves actuels, il faille impérativement faire des cours ludiques passant par ces techniques modernes. Aussi proposent-ils de dépenser encore plus pour former les enseignants au numérique et pour équiper l'ensemble des établissements scolaires en tablettes, tableaux, ordinateurs, et autres...

Le SYNEP CFE-CGC, syndicat national de l'enseignement privé CFE-CGC, se demande si, dans l'état actuel de la situation de notre enseignement, la revendication n'est pas un leurre pour masquer l'incompétence (assumée ?) de nos dirigeants à définir une politique cohérente ! Si besoin en était, la preuve est dans l'indigence des programmes électoraux présidentiels, en la matière !

La défaillance du système éducatif français est-elle réellement à chercher dans l'absence du «tout numérique» ? Lorsqu'on voit :

-que nombre de maîtres sont mis en présence d'élèves sans avoir eu de formation pédagogique ne serait-ce que rudimentaire, est-ce en rapport avec le «tout numérique» ?

-que les élèves n'ayant pas acquis les connaissances requises au cours de certains cursus scolaires se retrouvent avec leurs camarades, à ramer et à se désintéresser de cours auxquels ils ne comprennent plus grand chose, les années d'après, est-ce en rapport avec le «tout numérique» ?

-que, d'année en année, les programmes scolaires se réduisent comme peau de chagrin afin que les élèves en difficulté, n'ayant pas assimilé grand-chose au cours de leur scolarité, aient encore des chances d'obtenir leurs diplômes, est-ce en rapport avec le tout numérique» ?

-que, suite aux exigences scolaires laxistes à répétition, on doive demander un bac+5 aux futurs enseignants en primaire ou en collège afin qu'ils aient un niveau de connaissances au moins équivalent à ce que l'on demandait à leurs aînés, jadis, est-ce en rapport avec le «tout numérique» ?

Le "numérique" est certes un outil non négligeable, mais que l'on commence par définir une politique cohérente en matière d'enseignement, de pédagogie, de contrôle des connaissances et de délivrance des diplômes ! Ensuite on constatera que le «tout numérique» ne s'impose pas plus que le «tout dans les livres» de l'après Gutenberg !

Le 18 avril 2012



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué de presse

Négociations PSAEE

**Les experts de la CGT disent la loi et font la loi
ou « comment saboter une réunion »**

Le vendredi 20 janvier, les Organisations Syndicales et le Collège Employeur étaient réunis pour valider les termes de l'accord de méthode en vue de la négociation de l'accord de substitution suite à la dénonciation de la convention collective.

Le débat s'est focalisé sur le nombre de représentants mandatés lors des réunions plénières et celles du groupe de travail.

Les organisations syndicales CFTC, CFDT, SPELC, FO et CFE-CGC ont convenu que la proposition initiale de 2 représentants par organisation en plénière et 1 en groupe de travail, avec possibilité de désigner un expert pour chaque collège était une formule acceptable. Elles ont donc validé cette disposition, seul le Syndicat CGT a fait connaître son opposition.

Après validation par les deux collèges à la quasi-unanimité, l'ensemble du texte de l'accord a été mis à la signature.

Considérant cette quasi-unanimité et afin de ne pas retarder les travaux, le Collège Employeur et le Collège des Salariés ont convenu que le groupe de travail se réunirait dans l'après-midi.

(La majorité des signatures étaient déjà apposées en début d'après-midi).

A la reprise, conformément à l'accord, la délégation de chaque organisation syndicale était composée d'un membre, sauf celle de la CGT qui en comptait deux.

S'est engagé alors un long débat débouchant sur une proposition surréaliste consistant à contourner le problème en désignant la représentante de la CGT surnuméraire comme experte du collège des salariés.

Le Collège Employeur a alors demandé un mandat écrit du Collège des Salariés désignant expressément cette experte.

Notre représentant a refusé le texte proposé à la signature. Le Collège Employeur a alors quitté la séance, faisant ainsi le jeu de la CGT dont le but était atteint : **saboter la réunion du groupe de travail.**

L'attitude de nos collègues de la CGT est incompréhensible et inadmissible.

On ne peut pas à la fois réclamer le respect du code du travail et bafouer les règles de fonctionnement du paritarisme que se fixe la commission à l'unanimité moins une voix, celle de la CGT. Cela dénote un manque de respect à l'égard des autres organisations syndicales et un déni de la démocratie.

Le SYNEP CFE-CGC dénonce avec force cette attitude qui relève de méthodes d'un syndicalisme du passé. Si cette attitude perdure, LE SEUL EFFET, SERA DE FAIRE ÉCHOUER LES NÉGOCIATIONS pour le plus grand plaisir de certains membres du « GRAND PATRONAT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE » (ainsi désigné par un membre de la CGT).

Le 20-01-2012

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué de presse

Agents publics de l'Enseignement privé

Intoxication ou machiavélisme ? Gel des promotions, changement de statut, etc...

Depuis quelques jours, le monde enseignant public et privé sous contrat avec l'État, est en ébullition. Dans certains bureaux du Ministère de l'Éducation on concocte en secret (?) une série de mesures bouleversant, négativement bien sûr, le statut des agents de l'État : modification de leur évolution de carrière, notation pédagogique transférée de leurs inspecteurs aux chefs d'établissements non qualifiés pour en juger, gels de leurs promotions, etc.

Qu'en est-il exactement ? De l'intoxication pour faire réagir les syndicats et leur base, avant le début de la campagne présidentielle ? Du machiavélisme pour, ensuite, n'appliquer que quelques mesures, négatives, mais acceptées sans rechigner avec la satisfaction d'avoir « échappé au pire » ?

Ce qui semble évident est que le Gouvernement cherche à aligner le statut des fonctionnaires sur celui du secteur privé, moins favorable au personnel !

Et ce qui semble tout aussi évident est que, par soi-disant esprit « d'équité » avec les fonctionnaires, le Gouvernement cherche à fragiliser un peu plus encore le secteur privé ! On l'a vu récemment avec l'adoption d'un jour de carence « maladie » pour les fonctionnaires et, toujours par souci « d'équité (?) » la proposition (ensuite abandonnée) d'ajouter un 4^{ème} jour de carence au privé !

Alors ?

Le SYNEP CFE-CGC invite les personnels enseignants à se mobiliser et à rester très vigilants, au sujet de ces agitations inadmissibles de couloir.

Par ailleurs, le SYNEP CFE-CGC considère que, dans le contexte économique mondial actuel, et industriel calamiteux de la France, il y a certainement mieux à faire, pour notre Gouvernement, que de réformer l'évolution de carrière de ses agents ; sauf si la gouvernance monétaire internationale ne lui laisse que ce créneau de liberté pour lui permettre d'exercer le pouvoir qui lui reste. Mais, dans ce cas, il serait bon qu'il nous le dise franchement au lieu de chercher à faire encore illusion !

Le 28-11-2011

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012



Mardi 27 septembre : une mobilisation de grande ampleur

Les personnels des établissements privés sous contrat ont répondu nombreux à l'appel de nos organisations. Un taux de grévistes important et des milliers de participants aux manifestations partout en France démontrent que cette mobilisation a été une réelle réussite.

Nous ne polémiquerons pas sur les chiffres que certains ne manqueront pas de minimiser, mais voulons retenir de cette journée, son aspect symbolique. Les enseignants, qu'ils soient de l'enseignement privé ou du public, avaient une seule et même revendication : promouvoir une Ecole de qualité et exiger l'arrêt de la saignée irréflectée dans les effectifs de l'Education nationale.

Les personnels des établissements privés sous contrat ne se sont pas mobilisés pour défendre leur pré-carré mais afin que soit redéfini un véritable projet innovant pour l'Ecole. C'est ainsi qu'ils retrouveront du sens à leur métier, assurés d'offrir à tous les élèves un enseignement de qualité et répondant aux besoins de tous et de chacun dans sa différence.

L'intersyndicale récuse la vision des responsables de l'Enseignement catholique qui acceptent le principe des retraits d'emplois. Ces derniers ont préféré proposer, sans véritable concertation préalable avec les organisations syndicales, des mesures alternatives (la réduction du volume horaire d'enseignement pour les élèves et l'allongement de la durée de travail des maîtres...) plutôt que d'accompagner la mobilisation des enseignants.

Les organisations syndicales ne souhaitent ni réformette, ni bricolage ayant pour effet « d'accommoder les restes » mais une réflexion de fond sur le système éducatif français et l'avenir de la jeunesse. Elles refusent que de nombreuses réformes soient entreprises essentiellement pour satisfaire les exigences d'un budget en constante régression.

CONTACTS

Fep-CFDT, Bruno Lamour, Secrétaire général
Snec-CFTC, Laurence Roger, Présidente
Spelc, Luc Viehé, Secrétaire général
SNPEFP-CGT, Philippe Legrand, Bureau national,
SYNEP-CFE CGC, Evelyne Cima, Présidente

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué de presse

Manifestation des enseignants à Paris

Le SYNEP CFE-CGC refuse de se cacher !

Alors que, pour la première fois, l'enseignement public et privé avaient l'occasion de manifester ensemble sur des revendications communes, certains syndicats du public se sont crus détenteurs exclusifs de la vérité et ont exigé, à Paris, que soient retirés les banderoles, calicots, et autres symboles signifiant la présence de l'enseignement privé dans la manifestation : on interdirait aux représentants du privé de manifester ouvertement leurs revendications dans la rue !

Face à ce comportement rétrograde le SYNEP CFE-CGC condamne vivement cette attitude d'un autre siècle. Il continuera à utiliser ses propres moyens de communication (pétitions, courriels, tracts...) et à faire savoir son opposition à la destruction systématique de l'enseignement en France.

Le SYNEP CFE-CGC invite à signer sa pétition en ligne contre les suppressions de postes, privés comme publics, à l'adresse :

www.synep.org/formulaire_petition.htm

Paris le 27 septembre 2011

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué de presse

Pourquoi n'appelons-nous pas à la grève,
mais aux manifestations
du 27 septembre 2011 ?

Dans l'Éducation nationale ou privée sous contrat avec l'État, la grève non seulement se fait essentiellement au détriment des élèves, des parents et des personnels, mais **rapporte de l'argent à l'État employeur**. Alors ?

Bien que nous soyons en désaccord total avec la politique éducative menée par les ministres successifs de l'Éducation et les dirigeants de l'enseignement catholique soutenant implicitement cette politique, nous n'appellerons donc pas à la grève.

Cependant, nous manifestons notre lassitude de voir progresser la médiocrité en le faisant savoir par tous les moyens mis à notre disposition : pétitions (en ce moment nous vous invitons à en signer une sur

www.synep.org/formulaire_petition.htm

à propos de suppressions de postes), informations à l'attention des familles (qui devraient être les premières intéressées par l'avenir de leurs enfants), manifestations locales (où les « problèmes » sont plus importants qu'ailleurs) et...

...en rappelant qu'à l'occasion des prochaines élections présidentielles, les débats politiques ne manqueront pas de porter sur l'Éducation. Si les partis politiques en présence font autre chose que de la démagogie, les urnes seront alors un moyen de pression bien plus efficace que celui d'une grève !

Le 8 septembre 2011

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012



Au cœur de l'action



Zéro retrait d'emploi pour la rentrée 2012 !

Communiqué de presse 8 septembre 2011

Depuis 2008, plus de 5 000 emplois ont été retirés dans l'enseignement privé associé à l'État par la mise en œuvre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), alors que les prévisions d'effectifs sont fortement à la hausse. 1 350 suppressions d'emplois sont à nouveau envisagées pour l'enseignement privé.

Les conséquences sont désastreuses :

- l'offre de formation se réduit suite aux fermetures de classes et d'établissements, tout particulièrement en milieu rural ;
- les conditions de travail se dégradent pour les élèves et le personnel des établissements scolaires ;
- la prise en charge des élèves les plus en difficulté ou en situation de handicap devient impossible.

Nous réaffirmons notre vive opposition à la politique de l'Enseignement catholique qui "comprend et accepte d'accompagner" la RGPP. Cette politique fait peser l'essentiel de l'effort sur l'emploi, principalement dans les secteurs de l'Éducation et de la Santé.

Dès la rentrée, nos organisations syndicales agiront contre :

- les projets budgétaires de 2012 pour exiger "Zéro suppression d'emploi en 2012 pour l'Éducation nationale et l'Enseignement agricole" ;
- les propositions faites par les instances de l'enseignement privé pour participer à la réduction de l'emploi public car elles auront pour effet d'aggraver, entre autres, les conditions de travail des personnels.

Parmi les actions à venir, nos organisations syndicales appellent tous les personnels des établissements d'enseignement privés à défendre leur avenir en participant à la journée du 27 septembre dans l'Éducation nationale et dans l'Enseignement agricole.

CONTACTS

Fep-CFDT, Bruno Lamour, Secrétaire général

Snec-CFTC, Laurence Roger, Présidente

Spelc, Luc Viehé, Secrétaire général

SNPEFP-CGT, Philippe Legrand, Bureau national

Synep-CFE CGC, Evelyne Cima, Présidente

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué de presse

Fuites au Bac

Une fois de plus, force est de constater que les épreuves du Bac ne se passent pas sans problèmes !

Que l'on observe des fuites de sujet est regrettable et exaspérant, mais tous les systèmes de sécurité ont malheureusement des failles et la fuite concernant une partie d'épreuve, pour peu qu'elle ne nuise ni aux élèves ni à l'institution du Bac, est un épisode que le SYNEP CFE-CGC considère comme mineur quoique regrettable, sauf à apprendre qu'elle serait le fait de négligences coupables.

Le point le plus honteux, en ce qui concerne les responsabilités du Ministère de l'Education Nationale dans le Bac 2011, est celui relatif à la multiplication d'erreurs dans les énoncés de sujets. Pour ne prendre que l'exemple du Bac S, laisser passer des erreurs dans les sujets de Maths et de Physique est simplement inadmissible. Si les personnels employés pour les rédactions et les contrôles des sujets ne conviennent pas, c'est sans doute qu'ils sont en nombre insuffisant. Le SYNEP CFE-CGC suggère alors au Ministère de l'Education Nationale d'arrêter les réductions drastiques d'effectif et de choisir des inspecteurs compétents.

Maintenant, le SYNEP CFE-CGC en vient au problème récurrent de la baisse des niveaux d'exigences pour l'obtention du Bac. Cette année, profitant d'une fuite et d'erreurs, le Ministère de l'Education Nationale « donnera » le Bac non pas à 10 de moyenne, mais à 9,1 espérant, sans doute, pouvoir pousser haut et fort un tonitruant « cocorico » sur le taux de réussite. Mais qui leurrera-t-il ? Pas les professionnels français et étrangers, déjà au fait du manque de valeur de la plupart des examens hexagonaux. S'agit-il, alors, d'une démarche démagogique de plus en direction des familles et des futurs électeurs ?

Monsieur le Ministre,

osez enfin octroyer systématiquement le Bac à tout citoyen de 18 ans !

Vous éviterez, ainsi, des dépenses inutiles tant en argent public qu'en temps d'enseignants mobilisés pour l'examen ;

ou donnez au Bac une valeur universellement reconnue en le réformant en profondeur !

Le SYNEP CFE-CGC a déjà fait des propositions en ce sens.

Le 24 juin 2011



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué

Enseignement catholique :

PSAEE : Salariés maltraités et mal rémunérés

Mercredi 22 juin, le SYNEP CFE-CGC, le SNPEFP-CGT, FO, le SPELC, le SNEC-CFTC et la FEP-CFDT ont réuni devant le siège du collège employeur une centaine de salariés travaillant dans les établissements privés catholiques d'enseignement. Ils sont venus exprimer leur exaspération et remettre une motion au collège employeur (cf. communiqué précédent).

Alors qu'un accord sur de nouvelles classifications peine à se mettre en place tout en générant des baisses de salaires de base ainsi que des déclassements, la dénonciation partielle de la convention collective par le collège employeur a été le déclencheur de cette mobilisation.

Les organisations syndicales considèrent cet acte grave comme l'intention manifeste de réduire les avantages conventionnels et d'augmenter le temps de travail des personnels. C'est pour eux inacceptable.

La demande de révision de l'accord sur les classifications et la renégociation de la partie dénoncée de la convention collective devront permettre à chaque salarié de se voir considéré et de bénéficier d'un juste salaire au regard du travail accompli, sans aggraver ses conditions de travail.

L'unité intersyndicale, inédite en termes d'action, sonne comme un véritable coup de semonce pour le collège employeur. L'entendra-t-il comme une occasion de renouer le dialogue social ?

Paris, le 24 juin 2011

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012



**PS
AE
E :
Le**

compte n'y est pas !

Dans un communiqué intersyndical en date du 10 février, les organisations syndicales ont dénoncé les nombreux problèmes liés aux reclassifications des salariés des établissements d'enseignement privés, et notamment les dérives locales visant à minimiser l'impact des reclassifications.

Les organisations syndicales réaffirment qu'aucun salarié ne doit être pénalisé lors de sa reclassification. Tout gel de salaire est donc intolérable.

Un pas a été fait dans la proposition des employeurs : les avantages en matière de rémunération, acquis antérieurement, sont maintenus indépendamment de la reclassification. Mais le collège employeur n'a pas totalement renoncé au principe de l'indemnité différentielle.

Laisser les problèmes se régler au niveau de chaque établissement comme y invite le collège employeur est, pour nos organisations, inacceptable. La règle de maintien de la rémunération et de sa structure doit être identique pour tous.

Les organisations syndicales exigent donc de nouveau que :

- Les reclassifications se fassent dans le respect du niveau de qualification, des diplômes, des compétences développées, de l'expérience professionnelle du salarié qui ont permis de faire évoluer son poste avant le 31 août 2010.
- Le salaire brut de base résultant de la reclassification soit au minimum égal au salaire brut de base détenu antérieurement.
- Tous les postes qui conféraient le statut de cadre ou assimilé induisent le maintien de ce statut. Auparavant chaque cadre était positionné sur un poste de cadre. Il est pour nous inconcevable que pour de simples raisons budgétaires, l'on déclassifie le poste et le salarié qui l'occupait avant le 31 août.

Nous attendons donc de nouvelles propositions plus substantielles avant de revenir à la table des négociations.

Paris, le 23 février 2011



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2011-2012



**En
sei
gne**

ment catholique : une politique sociale au rabais !

Les organisations syndicales réunies le 10 février 2011 dénoncent les nombreux problèmes liés aux reclassifications des salariés des établissements d'enseignement privés. Les salariés espéraient une reconnaissance de leurs fonctions et une revalorisation de leur salaire : il n'en est rien, leur déception est grande. Ils sont nombreux à voir leur salaire baisser, l'écart étant compensé par une indemnité différentielle entraînant un gel des salaires.

Elles dénoncent par exemple les consignes locales visant à minimiser l'impact des reclassifications.

Face à cette situation et au mal-être des salariés, elles exigent que :

- Les reclassifications se fassent dans le respect des compétences, du niveau de qualification, de l'expérience professionnelle et des diplômes.
- La reclassification soit exclusivement basée sur les tâches réellement effectuées avant le 31 août 2010.
- Le salaire brut de base résultant de la reclassification soit au minimum égal au salaire brut de base détenu antérieurement, sans indemnité différentielle.
- Tous les postes qui conféraient le statut de cadre ou assimilé induisent le maintien de ce statut.

En conséquence :

Elles appellent tous les salariés des établissements privés à refuser le principe d'une indemnité différentielle, même si la fiche de reclassification a déjà été signée.

Paris, le 10 février 2011

* *

PSAEE. Pour sa part le SYNEP CFE-CGC appelle tout salarié d'établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État à refuser la perte de son statut de cadre ou assimilé et le principe d'une indemnité différentielle, et aussi à lui transmettre son dossier de la reclassification qu'il conteste, même s'il a déjà signé sa fiche de reclassification, en vue d'une saisine de la Commission Paritaire Nationale.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2011-2012

Communiqué de presse

Enseignement privé : le piège

C'était à prévoir ! Comment pouvait-on s'imaginer qu'en période de vaches maigres l'enseignement Public continuerait, sans sourciller, à financer l'enseignement Privé sous contrat avec l'État ?

Le **SYNEP CFE-CGC** a toujours dénoncé ce contrat d'association (lois Debré et Censi), bancal à tous points de vue, et ne peut que constater, à l'heure actuelle, la justesse de ses vues ! Les restrictions de postes successives imposées dans le Public et dans le Privé aboutissent, pour la prochaine rentrée scolaire, à une situation ubuesque.

En effet depuis 3 ans, selon la volonté de l'État, l'Enseignement catholique entre autres, très majoritaire dans l'Enseignement privé, s'est engagé dans une politique de renforcement de l'égalité des chances en faveur de tous les jeunes nécessitant une attention particulière. Suivi par les académies, il a donc, par exemple, ouvert des classes spécialisées. Mais si une classe spécialisée de seconde est ouverte une année c'est, de facto, pour la continuité pédagogique, s'engager à ouvrir une classe de première du même type, l'année suivante, et donc avoir besoin de personnel spécialisé supplémentaire pour cette nouvelle classe de première, puis pour la terminale. Or la politique gouvernementale remet tout en cause en annonçant que ces besoins supplémentaires ne seraient plus pris en compte ! Que peut-il donc se passer dans le Privé ? Soit il supprime ces classes à personnel spécialisé et tente de caser les élèves où il peut, soit il continue à assurer le service public contractuel et embauche du personnel spécialisé. Mais dans ce dernier cas il est obligé de le faire sur ses propres deniers, et se retrouve dans une situation financière délicate. De toute façon, dans les deux cas, c'est inadmissible.

Devant cette situation où enseignants, parents et élèves ont tout à perdre, le **SYNEP CFE-CGC** se demande si l'on est en présence d'une simple incompréhension administrative passagère ou si l'Éducation nationale vient de piéger volontairement le Privé !

Lundi 7 février 2011

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@cfecgc.fr

Communiqué de presse

Luc Chatel rêve... de « superinstit »

Notre ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, comme ses prédécesseurs, rêve (presque) d'un collège unique où chaque classe n'aurait plus qu'un enseignant unique : le « superinstit » gardant un œil sur ses élèves, tout au long de la journée, s'occupant de tout dans sa classe, depuis les cours jusqu'à l'orientation, en passant par le stade nounou, si possible ; en somme le factotum idéal pour... l'Administration !

Et alors ? Où est le problème, semble rêver notre ministre lorsqu'il vient de décider, entre autres, d'étendre largement « l'enseignement intégré des sciences et techniques », regroupant ainsi trois disciplines distinctes (Physique, Sciences de la Vie et Technologie) dont les points communs restent à être montrés ? Dans de telles conditions, d'ailleurs, pourquoi n'inclut-il pas aussi l'enseignement du français et des mathématiques, somme toute seuls liens patents entre ces trois disciplines ?

Le point gênant, dans cette histoire, est que ce « superinstit » aurait peu de chances, dans tous les domaines, d'atteindre le niveau de connaissances que l'on s'attend à trouver chez les professeurs spécialisés. D'ailleurs, que font nombre de professeurs des écoles, sensés tout enseigner ? Bien souvent, justement pour des problèmes d'efficacité, ils se « redistribuent » certaines matières entre eux.

Bof ! Qui a besoin d'un enseignement précis et rigoureux élevant le niveau de compétences de nos collégiens afin que les enquêtes internationales PISA classent au moins une fois ces derniers pas loin derrière les premiers ? Pour nos ministres successifs l'essentiel semble être que les parents sachent leurs enfants bien gardés. Et qu'importe la qualité de l'enseignement qu'on leur dispense, pourvu qu'on leur donne leurs examens de fin de cycle !

Mais dans ce cas, Monsieur Luc Chatel, pourquoi ne le dites-vous pas clairement, une bonne fois pour toute ? Vous éviteriez ainsi les faux problèmes, les fausses démonstrations et les fausses solutions qui dégradent un peu plus, chaque jour, notre système éducatif.

Jeudi 3 février 2011